

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017

Compte-rendu affiché le : 17 novembre 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 20 novembre 2017

N° 17-11-09

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2017

OBJET :

Peinture de la façade de la salle Deauville à l'hippodrome.

Autorisation donnée au Maire de signer la déclaration préalable.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – René THELISSON – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Gérard RIBOT à Jean-Yves CHARBONNIER - Jean-Marc ALVES à Svitlana PRESSENSE – Odile CLAVIERES à Muriel ORIOL – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Marie-Ange LAURENT à Dominique PAULMIER – Lionel CANNOO à Valérie BLANCHARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171116-17_11_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2017
Publication : 17/11/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

PEINTURE DE LA FAÇADE DE LA SALLE DEAUVILLE – HIPPODROME
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de peinture s'avèrent nécessaires sur la façade de la salle Deauville à l'Hippodrome.

La commune étant maître d'ouvrage, il convient de déposer une demande de déclaration préalable pour la réalisation de ces travaux.

Conformément à l'article L.2122.21 du C.G.C.T., il est demandé une délibération du conseil municipal pour autoriser le Maire à signer la demande de déclaration préalable en vue de son instruction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Maire à signer et à déposer la demande de déclaration préalable.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171116-17_11_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2017
Publication : 17/11/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 20 novembre 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.